

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSÈRE Les Saisies

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2025

Frédéric BURNIER FRAMBORET
Président d'Arlysère

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Prélèvement sur les ressources en eau	5
1.6.	Eaux traitées.....	5
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025.....	5
1.6.2.	Production	6
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	6
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	6
1.6.5.	Autres volumes.....	6
1.6.6.	Volume consommé autorisé	6
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	7
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	8
2.1.	Modalités de tarification	8
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	9
2.3.	Recettes.....	10
3.	Indicateurs de performance	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	14
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	14
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	14
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	15
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	15
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	15
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	17
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1).....	17
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	17
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	18
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	18
4.	Financement des investissements.....	19
4.1.	Montants financiers.....	19
4.2.	État de la dette du service	19
4.3.	Amortissements	19
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	20
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	20
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	21
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	21
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	22

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ communal
☒ intercommunal

- **Nom de la collectivité** : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARLYSERE
- **Nom de l'entité de gestion** : eau potable : EP SUEZ - SIVOM les Saisies
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération

- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Production	☒	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☒	☐
Traitement (1)	☒	☐
Transfert	☒	☐
Stockage (1)	☒	☐
Distribution	☒	☐

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Hauteluce
- **Existence d'une CCSPL** ☒ Oui ☐ Non
- **Existence d'un schéma de distribution** ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- **Existence d'un règlement de service** ☒ Oui, date d'approbation* : 12/12/2019 ☐ Non
- **Existence d'un schéma directeur** ☐ Oui, date d'approbation* : ☐ Non
☒ En cours

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en Délégation par Entreprise privée.

* Approbation en assemblée délibérante

* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SUEZ
- Date de début de contrat : 01/02/2013
- Date de fin de contrat initial : 31/01/2033
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/01/2033
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1 construire sans détruire, modification de tarif fermier
- Nature exacte de la mission du prestataire : affermage

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 4 333 habitants au 31/12/2025 (4 350 au 31/12/2024).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 238 abonnés au 31/12/2025 (1 243 au 31/12/2024).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2024	Nombre total d'abonnés au 31/12/2025	Variation en %
Particuliers	1 020	1029	+0,9%
Collectivités	9	12	+33,3%
Professionnels	214	197	-7,9%
Total	1 243	1 238	-0,4%

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 46,14 abonnés/km au 31/12/2025 (46,33 abonnés/km au 31/12/2024).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 3,5 habitants/abonné au 31/12/2025 (3,5 habitants/abonné au 31/12/2024).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 130,96 m³/abonné au 31/12/2025. (121,25 m³/abonné au 31/12/2024).

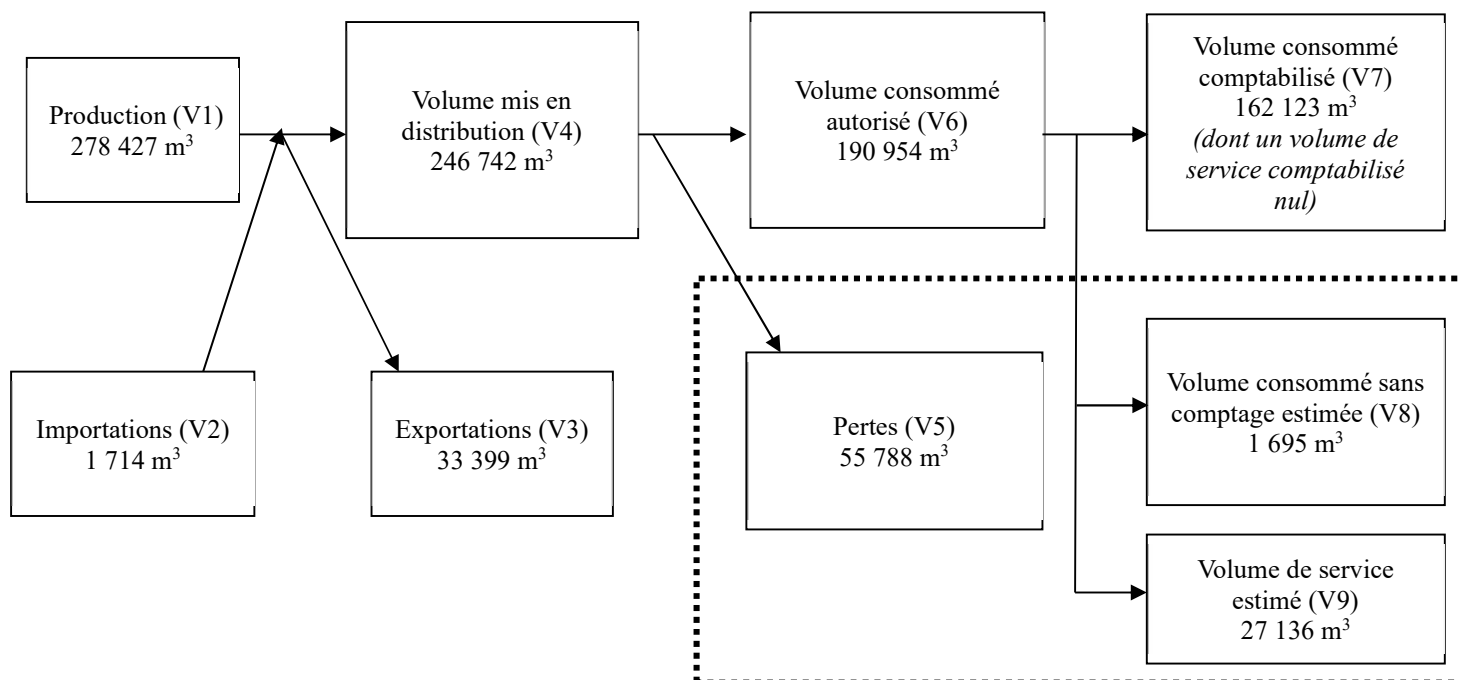
1.5. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 278 427 m³ pour l'exercice 2025 (229 955 pour l'exercice 2024).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2025 en m ³	Variation en %
LE REVERS	229 955	278 427	21,1%
Total	229 955	278 427	21,1%

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2025



L'eau potable produite en usine est destinée initialement à se retrouver intégralement au robinet du consommateur. La réalité est plus complexe.

Les volumes mis en distribution se répartissent entre les volumes consommés de manière autorisée et les pertes sur le réseau.

Les **volumes consommés autorisés** comprennent :

- les **volumes consommés comptabilisés**, correspondant aux consommations mesurées par compteur (consommations des abonnés domestiques et non domestiques, ainsi que les volumes de service comptabilisés destinés à l'exploitation du réseau et des ouvrages) ;
- les **volumes consommés sans comptage estimés**, correspondant à des usages autorisés mais non mesurés (essais incendie, manœuvres, etc.) ;
- les **volumes de service estimés**, utilisés pour l'exploitation du réseau lorsqu'ils ne sont pas comptabilisés.

Les **pertes** correspondent à la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Elles regroupent principalement les fuites sur le réseau, mais également les prélèvements non autorisés (fraudes, utilisations illicites des poteaux incendie, etc.) et les écarts liés aux imprécisions de comptage.

1.6.2. Production

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2024 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
LE REVERS	229 955	278 427	+21,1%
Total du volume produit (V1)	229 955	278 427	+21,1%

1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2024 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2025 en m³	Variation des volumes achetés en %
Total d'eaux traitées achetées (V2)	517	1 714	+231,5%

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2024 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2025 en m³	Variation en %
Total vendu aux abonnés (V7)	150 709	162 123	+7,6%
Total vendu à d'autres services (V3)	28 604	33 399	+16,8%

1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume de service estimé (V9)	4 987	27 136	+444,1%
Volumes consommés sans comptage estimé (V8)	1 695	1 695	0,0%

1.6.6. Volume consommé autorisé

Le volume consommé autorisés correspond à la somme des :

- Volume comptabilisé domestique : Ils résultent à la somme des relèves des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volume facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrévés, ramenés sur 365 jours.
- Volume de service comptabilisé
- Volume consommé sans comptage estimé
- Volume de service estimé

	Exercice 2024 en m3/an	Exercice 2025 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	157 391	190 954	+21,3%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 26,83 kilomètres au 31/12/2025 (26,83 au 31/12/2024).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2025	Au 01/01/2026
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	25,68 €	25,68 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	1,382 €/m ³	1,382 €/m ³
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	102,12 €	101,42 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	2,6473 €/m ³	2,3518 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,081 €/m ³	0,0561 €/m ³

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2.Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	25,68	25,68	0,0%
Part proportionnelle	165,84	165,84	0,0%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	191,52	191,52	0,0%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	102,12	101,42	-0.7%
Part proportionnelle	317,68	282,22	-11.2%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	419,80	383,64	-8,6%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,72	6,73	-30,7%
Redevance sur la consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	51,60	46,80	-9,3%
Redevance performance des réseaux d'eau potable	1,20	4,80	+300,0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	99,58	93,17	-6,4%
TVA	37,06	34,84	-6,0%
Total	710,90	668,33	-6,0%
Prix TTC au m³	5,92	5,57	-6,0%

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

2.3.Recettes

Données issues du RAD 2025 chapitre « Le CARE »

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2025

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'euros	2024	2025	Ecart en %
PRODUITS	1 151,61	1 098,90	-4,6%
Exploitation du service	788,67	724,33	
Collectivités et autres organismes publics	353,58	367,87	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	0,00	
Produits accessoires	9,36	6,71	
CHARGES	989,96	989,22	-0,1%
Personnel	201,89	185,11	
Energie électrique	111,04	100,27	
Produits de traitement	0,42	0,70	
Analyses	2,56	2,02	
Sous-traitance, matières et fournitures	34,22	49,42	
Impôts locaux et taxes	2,79	3,24	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	123,95	115,28	
• télécommunication, postes et télégestion	5,64	5,21	
• engins et véhicules	23,67	24,16	
• informatique	50,25	43,94	
• assurance	7,30	5,99	
• locaux	31,38	29,65	
Contribution des services centraux et recherche	26,33	24,12	
Collectivités et autres organismes publics	353,58	367,87	
Charges relatives aux renouvellements			
• pour garantie de continuité du service	9,82	10,14	
• fonds contractuel	21,99	22,79	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	88,42	89,74	
Charges relatives aux compteurs du domaine privé	8,47	8,47	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	8,90	9,08	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	-0,07	4,23	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	-4,35	-3,27	
Résultat avant impôt	161,65	109,69	-32,1%
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	40,41	27,42	
RESULTAT	121,24	82,27	-32,1%

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

L'état suivant détaille les produits figurants sur la première ligne du CARE. Les données sont en milliers d'euros :

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2025			
Détail des produits			
en milliers d'euros	2024	2025	Ecart en %
TOTAL	1 151,61	1 098,90	-4,6%
Exploitation du service	788,67	724,33	-8,2%
• Partie fixe facturée	368,56	365,54	
• Partie proportionnelle facturée	384,72	368,51	
• Cession d'eau facturée	25,70	-3,63	
• Variation de la part estimée sur consommations	9,69	-6,09	
Collectivités et autres organismes publics	353,58	367,87	4,0%
• Part Collectivité	294,28	288,87	
• Redevance pour la préservation de la ressource en eau	14,72	12,45	
• Redevance sur la Consommation d'eau potable	0,00	65,10	
• Redevance pour performance des réseaux d'eau potable	0,00	1,51	
• Redevance pour pollution d'origine domestique	44,58	-0,07	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	0,00	0,0%
Produits accessoires	9,36	6,71	-28,3%
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	1,42	0,78	
• Autres produits accessoires	7,94	5,93	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2025 : 1 187 702,1 € (1 194 797,4 € au 31/12/2024).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2024	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2024	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2025	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2025
Microbiologie	15	0	16	0
Paramètres physico-chimiques	15	0	16	0

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité Exercice 2024	Taux de conformité Exercice 2025
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

Durant l'exercice 2025, le prestataire a aussi procédé à des contrôles dans le cadre de la surveillance en interne. La surveillance de l'exploitant permet de s'assurer du respect à tout moment des exigences de qualité de l'eau produite et distribuée.

Les contrôles sont effectués à la sortie des usines mais aussi sur le parcours de l'eau jusqu'au compteur de l'abonné : **l'ensemble de ces analyses se sont révélées conformes.**

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98,91%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	99,26%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	115

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3.Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Rendement du réseau	80,7%	80,1%
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	19,0	22,9
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	74,7%	65,7%

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 8,6 m³/j/km (5,2 en 2024).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2025, l'indice linéaire des pertes est de 5,7 m³/j/km (4,5 en 2024).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2021	2022	2023	2024	2025
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,92%	0,37%	0,37%	0,37%	0%

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0,37 en 2024).

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2025, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 60% (60% en 2024).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5.Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2025, 0 interruption(s) de service non programmé ont été dénombrées (0 en 2024), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 0 pour 1 000 abonnés (0 en 2024).

3.6.Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 2 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2025, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2024).

3.7.Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette en €	11 409 844,69	10 509 001,43
Epargne brute annuelle en €	4 120 995,30	4 499 175,04
Durée d'extinction de la dette en années	2,8	2,3

Pour l'année 2025, la durée d'extinction de la dette est de 2,3 ans (2,8 en 2024).
Budget DSP intégré au Budget Régie eau potable au 31/12/2023.

3.8.Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2025 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2024 tel que connu au 31/12/2025	3 551,62	3 231,83
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2024	1 103 944,81	1 187 702,14
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2024	0,32	0,27

Pour l'année 2025, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2024 est de 0,27% (0,32 en 2024).

3.9.Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues ☒ Oui ☐ Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 12

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

Pour l'année 2025, le taux de réclamations est de 9,69 pour 1000 abonnés (16,89 en 2024).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

	Exercice 2024	Exercice 2025
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	31 113,5	56 463,3
Montants des subventions en €	690 100	457 615,51
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2025 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2024	Exercice 2025
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		11 409 844,69	10 509 001,43
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	913 509,62	900 843,28
	en intérêts	237 170,40	212 180,49

La durée d'extinction de la dette de la collectivité est de 2,34 ans (3,05 en 2024).

4.3. Amortissements

Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de **1 076 211,10 €** (1 077 685,27 € en 2024) pour les biens, **171 596,37 €** (82 002,00 € en 2024) pour les subventions.

	Exercice 2024	Exercice 2025
Dotation amortissements pour les biens (6811-042)	1 077 685,27	1 076 211,10
Amortissement subventions (777-042)	82 002,00	171 596,37

4.4.Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels 2026 en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
BP régie et DSP eau, dépense équipement	5 358 492,79	5 338 917,98

4.5.Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

PPI annexé

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

371.34 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0023 €/m³ pour l'année 2025 (0.0014 €/m³ en 2024).

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2024	Exercice 2025
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 350	4 333
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	5,92	5,57
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2	2
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	115
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80,7%	80,1%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	5,2	8,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	4,5	5,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,37%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	60%	60%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0014	0,0023
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0	0
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,8	2,3
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,32%	0,27%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	16,89	9,69